

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 février 2009

RÉFORME DE L'HÔPITAL - (n° 1210)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 1562

présenté par  
Mme Billard, Mme Fraysse, Mme Bello,  
Mme Buffet, M. Dolez, M. Gremetz, M. Muzeau,  
et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine

-----  
**ARTICLE 26**

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« II. – Au deuxième alinéa de l'article L. 1322-4 du code de la santé publique, les mots : « représentant de l'État dans le département », sont remplacés par les mots : « directeur de l'agence régionale de santé ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les services déconcentrés de l'État, vont perdre une grande part de leurs effectifs pour être transférés aux l'ARS. Il convient donc de transférer parallèlement les compétences assurées par ces services.